

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 octobre 2015 à 19h40 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beaugard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

146-10-2015

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Travailleur de milieu pour aînés : Mme Isabelle Gosselin, travailleur de rue pour les aînés viendra se présenter ainsi que présenter les services offerts;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Subvention "Aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Modification à la demande;
8. Entente avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour le rang Petit 3 - Budget 2016;
9. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2015;

10. Entreposage de la niveleuse pour la saison hivernale 2015-2016;
11. Transmission de la programmation de travaux de la Taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) modifiée;
12. Services juridiques pour l'année 2016;
13. Prévisions budgétaires 2016 du Service régional d'inspection en bâtiment;
14. Souper des Fêtes;
15. Demande d'appui de la Municipalité de Grand-remous;
16. Appui à la MRC d'Acton - Abolition du programme d'entretien du réseau cyclable de la Route verte;
17. Cahier spécial "MRC d'Acton" de La Voix de l'Est;
18. Avis de motion - Règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;
19. Avis de motion - Règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;
20. Avis de motion - Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;
21. Avis de motion - Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
22. Liste des comptes;
23. Divers :
 - 23.1. Demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge;
 - 23.2. Paiement de la retenue relative aux travaux de rechargement du 9ème Rang effectués par Eurovia Québec construction inc.;
 - 23.3 Demande de financement au pacte rural par la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton;
 - 23.4 Festivités de la Saint-Jean-Baptiste : état de la situation financière;
 - 23.5 Achat d'un indicateur de vitesse;
 - 23.6 Demande de raccordement au réseau d'égout du Village de Roxton Falls par M. Dominic Auclair;
 - 23.7 Demande d'aide financière de la Corporation de développement de la rivière Noire;
24. Rapport des comités;
25. Correspondance;
26. Questions de l'assemblée;
27. Levée de l'assemblée.

147-10-2015

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à la résolution numéro 144-09-2015 :

CONSIDÉRANT le coût total du projet est de 6 898,50 \$ et que le montant demandé au pacte rural est de 5 518,80 \$, (2 759,40 \$ par municipalité) . Que la contribution monétaire ~~de la Bibliothèque des Loisirs de Roxton Falls inc.~~ dans ce projet est de 1 379, 70 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal avec la correction mentionnée ci-dessus.

Adoptée

148-10-2015

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Suivi du dossier d'infraction pour la propriété ayant le matricule 8547-50-5203**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété ayant le matricule 8547-50-5203 est en infraction pour remblai dans la rive de la branche 63 de la rivière Jaune depuis le 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs avis, communications et constats d'infraction, les travaux ne sont pas encore complétés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'adresse au conseil afin de recevoir un délai supplémentaire pour effectuer les travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un délai final, soit jusqu'au 15 octobre 2015 pour effectuer les travaux. Après cette date, l'inspecteur en bâtiments appliquera la réglementation, soit l'émission d'un constat d'infraction avec amende. L'amende minimale étant de 100 \$ et maximale de 1 000 \$ et ce, par jour que dure l'infraction.

Adoptée

149-10-2015

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Suivi du dossier d'infraction pour la propriété ayant le matricule 7745-76-5403**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la propriété ayant le matricule 7745-76-5403 est en infraction suite à l'installation d'une remorque sur sa propriété en 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 108-07-2015 et au dernier avis transmis à la propriétaire, les travaux de recouvrement de la remorque ont cheminé mais ne sont pas complétés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un délai final, soit jusqu'au 15 octobre 2015 pour effectuer les travaux. Après cette date, l'inspecteur en bâtiments appliquera la réglementation, soit l'émission d'un constat d'infraction avec amende.

Adoptée

150-10-2015

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

151-10-2015

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

7. **Subvention "Aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Modification à la demande**

Aucune modification ne sera apportée à la demande initiale.

152-10-2015

8. **Entente avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour le rang Petit 3 - Budget 2016**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.0 de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour l'entretien du Petit 3^{ème} Rang, la Municipalité du Canton de Roxton doit présenter un projet de budget sous deux options; soit un montant sans subvention gouvernementale de l'ordre de 8 570.61 \$ et avec subvention de l'ordre de 1 000 \$ pour la partie du chemin qui n'est pas couverte par les subventions;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de rechargement dans le Petit 3^{ème} Rang Est en 2016 et que les coûts reliés à l'achat du gravier concassé s'élève à 14 423,20\$;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont conditionnelles à l'approbation des deux municipalités parties à l'entente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Prévisions budgétaires pour l'entretien : que la municipalité est d'accord avec le document soumis et que le montant qui sera prévu au poste budgétaire pour l'année 2016 sera établi selon l'éventualité ou non de subvention et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

- Prévisions budgétaires pour le rechargement : que les membres du conseil sont d'accord avec l'estimé présenté. Que la somme de 7 211.60 \$ soit prévue au budget de l'année 2016 et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

Adoptée

153-10-2015

9. **Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une compensation de 44 411,00 \$ du fonds carrières et sablières pour l'année 2014;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter la somme de 40 000 \$ au coût des travaux de rechargement du 5ème Rang.

Adoptée

154-10-2015

11. **Transmission de la programmation de travaux de la Taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) modifiée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité que :

- ⊙ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ⊙ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ⊙ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ⊙ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- ⊗ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- ⊗ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

155-10-2015

12. **Services juridiques pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture, avocats s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2016.

Adoptée

156-10-2015

13. **Prévisions budgétaires 2016 du Service régional d'inspection en bâtiment**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2016 pour le service d'inspection en bâtiment sont de l'ordre de 19 130,90 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2016.

Adoptée

157-10-2015

14. **Souper des Fêtes**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un budget de 500 \$ pour l'organisation d'un souper des Fêtes pour les membres du conseil et employés de la municipalité.

Adoptée

158-10-2015

16. **Appui à la MRC d'Acton - Abolition du programme d'entretien du réseau cyclable de la Route verte**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton appuie Vélo Québec, l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) et Équiterre dans les démarches pour sauvegarder l'intégrité de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton est d'accord avec la position de la MRC d'Acton dans ce dossier;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton appuie la MRC d'Acton , Vélo Québec, l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) ainsi qu'Équiterre afin de conserver les infrastructures de la Route verte.

Adoptée

159-10-2015

17. **Cahier spécial "MRC d'Acton" de La Voix de l'Est**

CONSIDÉRANT QUE La Voix de l'Est publiera un cahier spécial portant sur la MRC d'Acton le 6 novembre 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un espace d'une demie page, 4 couleurs au coût de 800 \$.

Adoptée

18. **AVIS DE MOTION - Règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Conrad Daviau, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que ce règlement a pour but de prévoir les modalités du service d'enlèvement des matières organiques sur le territoire de la municipalité. Que la dispense de lecture du règlement lors de l'adoption est demandée.

19. **AVIS DE MOTION - Règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Gilles Ducharme, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que ce règlement a pour but de prévoir les modalités du service d'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la municipalité. Que la dispense de lecture du règlement lors de l'adoption est demandée.

20. **AVIS DE MOTION - Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beauregard, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement concernant la collecte sélective dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que ce règlement a pour but de prévoir les modalités du service de la collecte sélective sur le territoire de la municipalité. Que la dispense de lecture du règlement lors de l'adoption est demandée.

21. **AVIS DE MOTION - Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Diane Ferland, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que ce règlement a pour but de prévoir les modalités du service de vidange des installations septiques sur le territoire de la

municipalité. Que la dispense de lecture du règlement lors de l'adoption est demandée.

160-10-2015

22. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 209 915.06 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

161-10-2015

23.1 **Demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 150 \$ à Opération Nez rouge.

Adoptée

162-10-2015

23.2 **Paiement de la retenue relative aux travaux de rechargement du 9^{ème} Rang effectués par Eurovia Québec construction inc.**

CONSIDÉRANT QU'Eurovia Québec construction inc. a effectué des travaux de rechargement du 9^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE le devis prévoyait une retenue de 5 % après l'approbation finale des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits des travaux effectués et que la possibilité d'avoir à utiliser la retenue pour des fins de garantie est pratiquement nulle vu la nature des travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers de payer immédiatement la
retenue de 5% au coût de 4 199.78 \$ à Eurovia Québec
construction.

Adoptée

163-10-2015

23.3 **Demande de financement au pacte rural par la Maison jeunesse
l'Oxy-bulle de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton a
présenté le projet "Le plaisir d'être ensemble" dans le but de
recevoir une aide financière dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT l'importance de la somme demandée au pacte
rural;

CONSIDÉRANT QUE ce projet suppléerait à des services déjà
existants au niveau du CLSC;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas appuyer le projet
"Le plaisir d'être ensemble".

Adoptée

164-10-2015

23.4 **Festivités de la Saint-Jean-Baptiste : état de la situation financière**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris
connaissance de la résolution numéro 168-09-2015 adoptée par la
Municipalité du Village de Roxton Falls et ayant pour titre :
"Festivités de la St-Jean-Baptiste : état de la situation financière";

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'accord avec
les faits et arguments mentionnés dans la résolution de la
Municipalité du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au conseil
d'administration des Loisirs de Roxton Falls inc. de mettre en
application les actions demandées dans la résolution 168-09-2015
adoptée par le Village de Roxton Falls.

Adoptée

165-10-2015

23.5 **Achat d'un indicateur de vitesse**

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité d'acheter un indicateur de vitesse à part égale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford a été étudiée et qu'il s'avère que ce pourrait être favorable pour chacune des parties;

CONSIDÉRANT QU'une entente signée entre chacune des deux parties déterminera les modalités d'entretien et de partage de l'indicateur de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de l'indicateur de vitesse est d'environ 7 000 \$ taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que les membres du conseil sont d'accord à faire l'acquisition de l'indicateur de vitesse et que les frais d'achat soient payés à part égale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford;
- qu'un budget de 3 500 \$ taxes en sus représentant la part d'achat du Canton de Roxton soit alloué;
- que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Adoptée

166-10-2015

23.6 **Demande de raccordement au réseau d'égout du Village de Roxton Falls par M. Dominic Auclair**

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Auclair a adressé une demande de raccordement au réseau d'égout de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le branchement de M. Auclair serait un branchement privé dont la tuyauterie longerait le rang Ste-Geneviève et traverserait la rue Ste-Marguerite pour rejoindre le trou d'hommes;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de la Municipalité du Village de Roxton Falls prévoit des frais de 2 500 \$ par branchement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- de permettre à M. Dominic Auclair d'installer la tuyauterie pour son branchement à l'égout dans l'emprise du rang Ste-Geneviève;

- que tous les frais encourus dans le cadre de cette permission seront à la charge de M. Auclair, comme par exemple :

- remise en état de l'emprise et/ou de l'infrastructure de la route;
- remise en état des terrains privés abîmés lors des travaux;

-que les frais de 2 500 \$ qui seront facturés par la Municipalité du Village de Roxton Falls seront à la charge de M. Auclair;

- que toutes les modalités relatives à cette permission soient inscrites dans une entente (Permission d'occuper le domaine public) qui sera signée entre les parties;

- que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leurs remplaçants, soient autorisés à signer le document d'entente nommé Permission d'occuper le domaine public.

Adoptée

167-10-2015

23.7 **Demande d'aide financière de la Corporation de développement de la rivière Noire**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de la rivière Noire a présenté un projet ayant pour titre : Plan de développement par massif pour améliorer l'habitat du cerf de Virginie et la qualité des forêts dans la MRC d'Acton : Phase II - Plan d'action et Phase III - Actions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait financé par des subventions provenant de la Fondation de la faune du Québec ainsi que par le pacte rural régional;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de la rivière Noire s'adresse à la Municipalité du Canton de Roxton afin de recevoir une aide financière pour la somme de 1 500 \$ sur deux ans;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers qu'aucune somme ne sera
remise à la Corporation de développement de la rivière Noire
pour ce projet.

Adoptée

25. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la
correspondance reçue.

168-10-2015

27. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
21 h 41.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.